

Plan communal de sauvegarde (P. C. S.)

Suite aux nombreux événements

climatiques ou naturels survenus ces dernières années, les communes qui possèdent des risques importants doivent élaborer un plan de sauvegarde. Il a pour but d'alerter la population d'un danger imminent, d'organiser l'évacuation des personnes en danger et d'assurer leur hébergement.

Sur la commune d'Eygaliens les risques les plus importants sont :

- l'inondation de la partie basse du vieux village et des habitations situées le long du Derboux, à la suite de crues importantes et soudaines du cours d'eau,
- l'incendie dans certaines zones boisées habitées.

D'autres dangers à ne pas négliger : le tremblement de terre (Eygaliens et l'ensemble de notre région sont situés en zone sismique faible), l'accident routier...

Pour mettre en place ce plan, la municipalité a besoin de connaître :

- la population qui se trouve sur son territoire au moment de l'événement (résidences secondaires, gîtes, locations saisonnières). Un imprimé à compléter et à retourner à la mairie sera distribué aux propriétaires de ces types de logements.

- les moyens matériels dont elles peuvent disposer (pour l'alerte, l'évacuation, les secours, les hébergements),
- les moyens humains (pour les secours, le ravitaillement, les premiers soins en cas de blessés...)

Les personnes qui ont une compétence dans le milieu médical ou qui possèdent un Brevet de Secourisme peuvent le signaler à la mairie, de même toute personne pouvant apporter leur aide dans un autre domaine

Contacts :

- soit par mail (mairie.eygaliens@orange.fr)

- soit par courrier

- soit par téléphone (0475281540) ou en se rendant à la mairie, le mercredi (10 h-17 h)

Élections des Conseillers Généraux

Les 22 et 29 mars 2015 se tiendra l'élection des nouveaux membres au Conseil Général. La loi a modifié le mode de scrutin ainsi que les territoires (cantons) ; Dans le nouveau protocole il a été décidé que plusieurs cantons seront rapprochés pour créer un nouveau territoire. Le sud de l'arrière pays drômois regroupe les cantons de Nyons, Rémuzat, Séderon et Buis les Baronnies. L'élection devra porter sur 2 candidats représentant ces 4 cantons. Les candidats devront présenter un « ticket », un homme, une femme associés pour les deux postes. Puis pour l'un et l'autre, deux suppléants devront aussi faire partie de l'équipe (sans mandat).

Le Comité des fêtes

comitedesfeteseygaliens@gmail.com

Le Comité des fêtes organise une soirée conviviale au cœur de l'hiver, le **dimanche 18 janvier 2015 après-midi à la salle de la mairie**. Un concours est organisé pour désigner et récompenser le "Cordon bleu de l'Épiphanie". Chacun est invité à confectionner le gâteau ou la galette des rois. Les boissons seront offertes par le Comité des Fêtes.

Des informations supplémentaires sur l'organisation de cette après-midi seront données ultérieurement.



Feu de la Saint Jean: Tradition respectée

Ce 21 juin 2014, profitant d'une fin de journée très ensoleillée un repas champêtre était organisé par le nouveau Comité des Fêtes qui avait en charge la partie matérielle. Les invités devaient « mettre la main à la pâte » pour la préparation de plats sucrés ou salés. C'est ainsi qu'une très grande partie de la population d'Eygaliens s'est retrouvée autour d'une table garnie de mets plus appétissants les uns que les autres.

Ce fut une soirée bien conviviale permettant ainsi de maintenir un lien indispensable entre les différentes générations et créer également un lien entre « les anciens » et « les nouveaux » habitants de la commune.

La soirée s'achevait autour des feux de la Saint Jean, certains n'hésitant pas à braver les flammes par le traditionnel saut du feu.

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation, sans oublier les volontaires qui ont apporté leur aide pour l'organisation. *Le rendez vous est pris pour l'an prochain.*

La feuille d'Eygaliens

Courriel: eygaliens-infos@orange.fr

Novembre 2014

Édito du Maire

Le secrétariat de la mairie

Bruno MARCOS remplace Janine AMAR au poste de secrétaire de mairie d'Eygaliens depuis le 1^{er} Août. Il vous accueille



Mairie d'Eygaliens
Secrétariat le mercredi 10h-12h/ 13h30-17h
Téléphone : 04.75.28.15.40
Courriel : mairie.eygaliens@orange.fr

A l'écoute des citoyens

Afin d'instaurer un dialogue direct avec la population, les élus sont à votre disposition tous les mercredis de 14h30 à 16h30 ou sur rendez-vous.

Au cours de ces rencontres les élus vous présenteront tous les projets en cours et ceux à venir. De votre côté, vous pourrez leur faire part :

- de vos remarques sur la communication entre municipalité et population,
- des travaux souhaités pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village, l'embellissement du village, l'amélioration des accès à votre domicile (chemins communaux)
- des difficultés rencontrées pour l'alimentation de votre domicile en eau potable, en électricité et à la

connexion à internet...

Voici maintenant huit mois que la nouvelle équipe municipale a été installée.

Elle s'est immédiatement saisie des dossiers en cours pour les mener à leur terme (Aduction d'Eau Potable et assainissement) et a ouvert de nouveaux chantiers qu'elle a estimés prioritaires (sécurité sur les voies publiques, réfection de l'église du village ; coupures intempestives d'électricité...).

Alimentation en eau potable

Situation actuelle :

L'approvisionnement en eau potable sur la commune d'Eygaliens est assurée à partir de la source d'Aygues-Astaud, laquelle alimente aussi la commune de Buis les Baronnies par l'intermédiaire d'une grosse conduite qui suit la D 72 et qui est gérée par la SDEI.

Une partie des habitants d'Eygaliens est branchée directement sur cette grosse conduite. Une autre partie est branchée sur une petite conduite, partant directement d'Aygues-Astaud et bénéficiant d'un traitement spécifique à l'ozone ; une troisième partie, branchée sur la grosse conduite, alimente le village et comporte à mi-pente un système de surpression permettant l'acheminement de l'eau dans les points hauts. Ces deux dernières conduites sont propriété de la commune qui en assure l'entretien et la maintenance.

La facturation de l'eau s'effectue, jusqu'à ce jour par un système de forfait annuel établi par la commune.

Perspectives :

Depuis plusieurs années, la commune de Buis les Baronnies cherche à améliorer son alimentation en eau potable. La source d'Aygues Astaud, située dans un périmètre non protégé de pollutions accidentelles, est condamnée à être abandonnée pour des raisons sanitaires.

Un nouveau captage et d'importantes infrastructures, pris en charge par la commune de Buis les Baronnies, sont en cours de réalisation au lieu-dit *Chaussène* sur la commune de Plaisians. Il alimentera dans les mois qui viennent une partie de la commune de Plaisians, les communes d'Eygaliens et de Buis les Baronnies.

Le captage d'Aygues-Astaud étant abandonné, les petites conduites seront connectées directement sur la conduite principale, la commune d'Eygaliers négocie actuellement une convention avec la commune de Buis les Baronnies pour la fourniture de l'eau.

Rien n'est à ce jour définitivement arrêté, la convention étant en cours de négociation, mais on peut en retenir les éléments suivants :

- Buis facturera à Eygaliers l'eau au prix de gros après relevé des compteurs en binôme (un représentant de Buis, un d'Eygaliers) ;

- Eygaliers facturera l'eau à ses administrés, conformément à la réglementation, selon le **système de la consommation réelle**, soit une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m³ x nombre de m³ consommés). Buis conservera la maîtrise et l'entretien de la grosse conduite et Eygaliers celles de ses conduites propres.

L'assainissement collectif

Afin de déterminer le lieu de la station d'assainissement collectif, un géologue est venu faire un relevé.

Le dossier de l'assainissement collectif a été confié à la Société CEREG qui a son siège à Buis les Baronnies. Daniel PEYRE, notre interlocuteur est venu rencontrer les membres du conseil et s'est rendu sur le terrain pour faire l'étude du projet. Les meilleures conditions d'implantation doivent être trouvées.

La sécurité sur les voies publiques

L'équipe municipale considère comme prioritaire la sécurisation routière sur le territoire de la commune.

En ce qui concerne les chemins communaux, il a été décidé, avec l'aide du Conseil général, d'installer des glissières de sécurité dans les épingles à cheveux du chemin menant de la place du village au Bluye, dans le but d'éviter les sorties de route, particulièrement en période hivernale. Des travaux d'élargissement, programmés par l'équipe précédente, ont déjà été réalisés sur ce même tronçon, au mois de Septembre.

Des travaux de réfection de certaines portions de chemin sont en cours de réalisation.

La commune d'Eygaliers est traversée de part en part, du lieu-dit *les termes* au lieu-dit *Aygues-Astaud*, par la départementale 72 dont l'entretien relève du Conseil général.

Cette route, étroite, de mauvaise qualité, malgré les réfections successives qui n'ont guère apporté d'amélioration, voit sa fréquentation augmentée d'année en année : poids lourds, semi-remorques, cars

de ramassage scolaire... la circulation est encore aggravée en période estivale sur cette route dite « *remarquable* » attirant de nombreux touristes qui viennent s'ajouter à la circulation locale : véhicules légers, cyclistes, motos, camping-cars, autocars de tourisme...

L'urbanisation de la commune a entraîné l'implantation de nouvelles habitations en dehors du village à proprement parler, augmentant les risques d'accident, aussi bien dans les lignes droites que dans les portions comportant des virages étroits et dangereux. Ce danger est patent, tant pour les résidents que pour les usagers qui ne font pas toujours preuve de la prudence élémentaire .

Le Conseil municipal a donc demandé au Conseil général de prendre deux mesures importantes :

- La limitation de vitesse à 70 km/h sur toute l'étendue de la commune, étant entendu que le village à proprement parler reste limité à 50km/h.
- Engager une étude visant à redresser le virage du lieu-dit « *le partivour* », particulièrement étroit et dangereux, dû à la présence d'un ancien pont et du canal.

Le Conseil municipal, quant à lui, envisage, avec l'aide du Conseil général :

- La mise en place dans le village d'un arrêt de bus pour le transport scolaire afin de sécuriser la montée et la descente des élèves le matin et le soir.
- L'installation d'un radar pédagogique dans le village pour inciter les usagers de la route à respecter la limitation de vitesse, mais aussi pour effectuer des contrôles sur des dépassements de vitesse abusifs.

Nous espérons que nos requêtes seront entendus dans l'intérêt de tous.

L'Église d'Eygaliers

Patrimoine de la commune, l'église manifeste des signes de dégradation et nécessite des travaux d'entretien et de rénovation pour pouvoir accueillir le public dans de bonnes conditions.

Ces travaux seront programmés dans les mois qui viennent avec l'aide importante du Conseil général. Ils consistent d'abord à vérifier l'état de la toiture, et d'étanchéifier le mur du chœur qui se dégrade, par décaissement et mise en place d'un drain. A l'intérieur, une réfection de l'enduit et de la peinture sera effectuée. Un carrelage sera posé ainsi que des travaux de nettoyage et de réfection de la sacristie.

L'alimentation électrique

Depuis de nombreuses années, nous déplorons sur la commune d'Eygaliers, des coupures récurrentes d'alimentation électrique lors d'intempéries.

Une réfection de l'alimentation électrique a été effectuée par enfouissement des lignes jusqu'au village (*poste Derbous*), mais les quartiers situés au sud du village, alimentés par une ligne aérienne, régulièrement réparée, mais vétuste, souffrent encore de coupures fréquentes et parfois très longues : il s'agit des quartiers *Grand Pré, Le Petit Collet, Le Partivour, Moulin Neuf, Moulin de la Blanche, Le Grès et le Lauron*.

Après avoir saisi ERDF de ce problème, nous avons obtenu le déplacement sur le terrain d'un responsable, *interlocuteur privilégié de la commune*, qui a pu constater, *de visu*, l'état de la ligne susvisée.

Assurance écrite nous a été donnée que des travaux d'élagage seraient programmés cet automne, et qu'un dossier serait présenté pour la réfection de cette portion de ligne. Nous suivons de près ces engagements.

La fibre internet

Bientôt le Très Haut Débit dans les Baronnies ?

L'Adhésion de la Communauté de Commune du Pays de Buis à ADN (**Ardèche Drôme Numérique**) a été votée lors du dernier conseil communautaire. Le **Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique** est un établissement public créé à part égale par le Conseil général de l'Ardèche, le Conseil général de la Drôme et la Région Rhône-Alpes. Son but est d'améliorer l'existant pour la fourniture d'internet et de construire un nouveau service public en THD (Très haut débit). Ce nouveau service répond à un besoin fondamental pour l'avenir comme l'ont été dans le passé la mise en place du service public de l'eau ou de l'électricité. Contrairement à l'ADSL qui n'offre aujourd'hui que des débits aléatoires et inégaux, la fibre ne souffre d'aucun affaiblissement dû à la distance. Les usagers pourront ainsi tableter sur 1000Mbps (1Gbps) au lieu de 1Mbps à 25 Mbps actuellement en ADSL.

L'objectif en 10 ans (2025) est de toucher 97% des foyers.

La mise en place sera pilotée par les collectivités territoriales. 50% des prises seront installées en 5 ans, soit 3500 prises en 10 ans pour la Communauté de Communes de Buis avec couverture prioritaire des zones grises.

Le coût moyen à la prise sera de 1500 euros ; 1350 euros seront pris en charge par le domaine public et

150 euros pour chaque particulier souhaitant se raccorder.

Le calendrier est le suivant :

2015 : Phase 1 de déploiement (priorité aux zones grises)

2016 : lancement de la commercialisation du réseau.

2020 : lancement de la Phase 2.

Le conseil municipal d'Eygaliers, en sa séance du 12 Novembre 2014, a donné son accord au projet.

Pour de plus amples informations : <http://www.ardechedomenerique.fr/>

Le recensement

Le recensement de la population aura lieu du **jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2015**. Le dernier recensement, pour la commune d'Eygaliers, a été effectué en 2010.

Un recensement a pour objectifs:

- de connaître la population totale d'une commune,
- de fournir des données socio-démographiques sur les individus (répartition de la population, emploi, modes de transport, composition des ménages, migrations),
- d'avoir des informations précises du parc de logements.

Un agent recenseur, **Cécile SIGE**, recruté par la municipalité, est chargé de la distribution des imprimés (feuille de logement et bulletin individuel), de la collecte des données et de leur transmission au coordonnateur **Jean MAIGRE**, nommé par la municipalité. Celui-ci les transmet à l'INSEE via internet.

Depuis 2013, deux solutions sont proposées pour répondre aux questionnaires :

- en remplissant les imprimés distribués,
- ou par internet (lors de son passage, l'agent recenseur vous donnera toutes les informations nécessaires).

L'analyse de tous les résultats est utilisée pour le nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin, la dotation globale de fonctionnement d'une commune, les travaux d'urbanisme. Elle permet également de prévoir les équipements collectifs, l'habitat et de définir les politiques en matière d'aménagement du territoire, de transports, d'équipements publics.

Les renseignements collectés sont strictement confidentiels et ne sont fournis à aucun autre organisme d'état. Le recensement est une opération obligatoire, toute personne refusant de répondre aux questionnaires se met hors la loi et risque des sanctions.